

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Tarek SAHLI et M. Nouredine BEN ARBIA.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2025 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2025</u>	31 Décembre <u>2024</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	10 957 723	22 051 036
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	630 759 352	612 474 051
Créances sur la clientèle, autres opérations	7	4 287 378	5 139 326
Portefeuille-titres de placement	8	14 089 053	5 610 100
Portefeuille d'investissement	9	10 990 658	11 063 389
Valeurs Immobilisées	10	106 364 773	87 464 085
Autres actifs	11	10 150 522	10 435 861
TOTAL DES ACTIFS		<u>787 599 459</u>	<u>754 237 848</u>
		31 Décembre <u>2025</u>	31 Décembre <u>2024</u>
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	196 447	361 867
Dettes envers la clientèle	13	6 795 766	10 652 490
Emprunts et dettes rattachées	14	590 096 220	527 700 766
Fournisseurs et comptes rattachés	15	48 330 047	86 533 254
Autres passifs	16	14 631 814	11 684 725
TOTAL DES PASSIFS		<u>660 050 293</u>	<u>636 933 102</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>21 293 526</u>	<u>17 401 915</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		20 070 612	16 465 761
Résultats reportés consolidés		19 677 959	15 798 625
Résultat consolidé		11 507 069	12 638 444
Total des capitaux propres	18	<u>106 255 640</u>	<u>99 902 831</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>787 599 459</u>	<u>754 237 848</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2025
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
ENGAGEMENTS DONNES	130 076 157	146 721 006
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 485 743	31 673 563
Garanties réelles	10 980 000	18 980 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	98 610 414	96 067 443
ENGAGEMENTS RECUS	657 689 082	665 090 416
Cautions Reçues	473 727 629	469 153 449
Avals reçus	47 625 812	58 823 990
Garanties Reçues	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 044 453	130 821 789
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	87 801 415	71 880 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	87 700 000	71 880 000
Effets escomptés sur la clientèle	101 415	-

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	91 541 609	82 833 740
Revenus des opérations de location longue durée	20	17 745 538	15 247 537
Revenus des opérations de location opérationnelle	21	8 396 807	7 933 299
Intérêts et charges assimilées	22	(55 927 784)	(48 460 500)
Coût des opérations de location longue durée	23	(10 931 329)	(9 348 299)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(883 200)	(880 952)
Produits des placements	25	692 654	1 028 303
Autres produits d'exploitation	26	315 251	484 793
Produits nets		<u>50 949 546</u>	<u>48 837 921</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	16 004 298	15 159 043
Dotations aux amortissements	28	3 427 321	3 365 702
Autres charges d'exploitation	29	6 270 703	5 850 823
Total des charges d'exploitation		<u>25 702 322</u>	<u>24 375 569</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>25 247 224</u>	<u>24 462 353</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	3 893 350	1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	31	1 131 914	876 317
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>20 221 959</u>	<u>21 781 333</u>
Autres pertes ordinaires	32	(5 974)	(8 934)
Autres gains ordinaires	33	216 329	194 719
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT			
		<u>20 432 315</u>	<u>21 967 118</u>
Impôts sur les bénéfices		(6 121 148)	(6 573 540)
Contribution sociale de solidarité		(673 785)	(714 136)
Autre contribution		(487 494)	-
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT			
		<u>13 149 888</u>	<u>14 679 443</u>
Contribution conjoncturelle		-	(543 789)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>13 149 888</u>	<u>14 135 653</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 642 819)	(1 497 209)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			
		<u>11 507 069</u>	<u>12 638 444</u>
Résultat par action		1,046	1,152

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	526 226 530	484 505 025
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(454 911 656)	(426 045 629)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(31 656 831)	(25 138 230)
Intérêts payés	37	(57 623 893)	(49 155 108)
Impôts et taxes payés	38	(24 708 000)	(22 799 305)
Autres flux liés à l'exploitation		(5 342 574)	16 718 086
		<u>(48 016 423)</u>	<u>(21 915 162)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(13 606 540)	(8 108 865)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 689 086	5 516 114
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(3 000 012)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	59 181	-
		<u>(7 858 274)</u>	<u>(5 592 763)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	407 169
Dividendes et autres distributions	42	(5 144 158)	(4 546 754)
Encaissements provenant des emprunts	14	416 880 000	334 570 000
Remboursements d'emprunts	14	(366 789 039)	(295 186 043)
		<u>44 946 803</u>	<u>35 244 372</u>
Variation de trésorerie		<u>(10 927 894)</u>	<u>7 736 446</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	21 689 169	13 952 723
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	10 761 276	21 689 169

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 50.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 22.687.500.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **HL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2025. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société « **HL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.000.000, divisé en 10.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

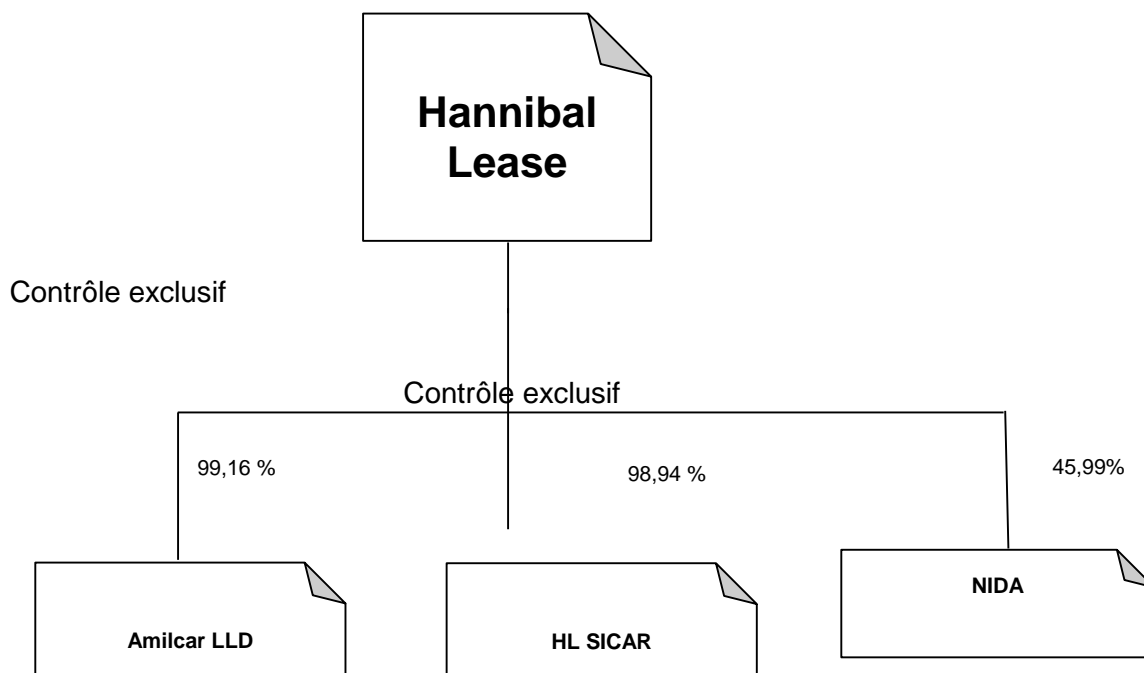
Les participations de la société Hannibal Lease dans les filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 49.580 titres sur les 50.000 actions formant le capital de la société «**AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%.
- ✓ Hannibal Lease détient 9.894 titres sur les 10.000 actions formant le capital de la société « **HL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 98,94%.

Périmètre de consolidation

	2025		2024	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société NIDA	45,99%	45,99%	45,99%	45,99%
HL SICAR	98,94%	98,94%	-	-

Organigramme du groupe



L'effet de l'intégration de la filiale HL SICAR, créée en 2025, a impacté négativement le résultat consolidé d'un montant de 36 751 DT.

Les sociétés Amilcar LLD et NIDA SA ont une activité de leasing opérationnel. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet d'amendement de loi est envisagé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

Malgré la détention d'Hannibal Lease de 43.32% du Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND" et 34,06% du Fonds d'amorçage "Health Tech Fund", elle n'exerce aucun contrôle sur le fonctionnement des fonds ainsi que de leurs gestions, il s'agit de fonds d'amorçage qui n'ont pas la qualité de personne morale et leur capital peut varier en fonction des souscriptions.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale
HL SICAR	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouverte.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Les caractéristiques des contrats de location longue durée :

Le contrat de location longue durée (LLD) permet à une personne ou à une entreprise de louer un bien, souvent un véhicule, sur une période prolongée (généralement entre 1 et 5 ans), moyennant un loyer mensuel. La quasi-totalité des risques et les avantages inhérents restent à la charge du loueur.

Les contrats de la location longue durée (LLD), inclut des prestations comme l'entretien du véhicule, les pneumatiques, le carburant, etc., et lisser leur coût tout au long de l'année au choix du client.

Par contre, et contrairement aux contrats de leasing, La location longue durée (LLD ne propose pas d'option d'achat en fin de contrat, même si le client a la possibilité d'acquérir le véhicule d'occasion qu'il a utilisé en Location Longue Durée (LLD). Les contrats de location longue durée sont résiliables par les clients ou par la société de location.

4-3-3 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-3-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4-3-3-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur

sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ; et
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ;
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2018-2025), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-3-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-4 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-6 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%

- Installations générales 10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier 25% & 33%
- Autres matériels 10,0%

4-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-9 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-10 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques	10 954 789	22 049 850
- Caisses	2 934	1 186
<u>Total</u>	<u>10 957 723</u>	<u>22 051 036</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Créances sur contrats mis en force	674 703 798	648 419 610
Encours financiers	621 966 257	597 860 209
Impayés	53 863 857	52 812 839
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	454 246	458 695
Intérêts échus différés	(3 206 798)	(3 027 194)
Valeurs à l'encaissement	1 626 236	315 060
Créances sur contrats en instance de mise en force	6 188 404	13 123 550
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>680 892 202</u>	<u>661 543 160</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 585 133)	(7 101 527)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 272 204)	(29 382 687)
Provisions collectives	(8 131 444)	(7 746 274)
Provisions additionnelles	(419 362)	(239 636)
Produits réservés	(5 724 706)	(4 598 985)
Total net des créances leasing	<u>630 759 352</u>	<u>612 474 051</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2024	<u>610 983 759</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	359 095 272
- Relocations	14 168 579
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(317 606 608)
- Relocations	(12 296 092)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 069 591)
- Transfert en immobilisations corporelles	(5 705 243)
- Cessions anticipées	(18 475 481)
- Radiation de créances	(939 935)
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>628 154 661</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	<u>25 941 426</u>	<u>20 209 868</u>
Inférieur à 1 mois	8 029 613	7 585 481
Entre 1 à 3 mois	7 894 794	8 183 918
Entre 3 et 6 mois	2 002 905	1 225 455
Entre 6 mois et 1 année	3 304 323	1 119 805
Supérieur à 1 année	4 709 791	2 095 209
<u>Clients litigieux (2)</u>	<u>27 922 431</u>	<u>32 602 971</u>
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>53 863 857</u>	<u>52 812 839</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	518 624 477	82 019 951	1 595 223	908 348	18 818 258	621 966 257
Impayés	2 407 777	11 599 796	682 547	1 134 966	38 038 770	53 863 857
Contrats en instance de mise en force	6 188 404	-	-	-	-	6 188 404
CREANCES LEASING	527 220 659	93 619 747	2 277 770	2 043 314	56 857 028	682 018 518
Avances reçues (*)	(6 276 626)	-	-	-	(396 128)	(6 672 754)
ENCOURS GLOBAL	520 944 033	93 619 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	675 345 764
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 185 743	300 000	-	-	-	20 485 743
TOTAL ENGAGEMENTS	541 129 776	93 919 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	695 831 506
Produits réservés	-	-	(87 071)	(143 798)	(5 493 837)	(5 724 706)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(91 811)	(8 493 322)	(8 585 133)
Provisions sur impayés	-	-	(78 961)	(364 523)	(26 828 721)	(27 272 204)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(419 362)	(419 362)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(166 032)	(600 132)	(41 235 241)	(42 001 405)
ENGAGEMENTS NETS	541 129 776	93 919 747	2 111 738	1 443 181	15 225 659	653 830 101
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,29%	8,11%	
			8,74%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024			8,47%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,29%	29,37%	73,03%	
			69,10%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024			71,26%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Créances sur la clientèle, autres opérations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	4 661 161	5 398 370
Montant brut	4 661 161	5 398 370
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des autres clients	(373 783)	(259 044)
Total	4 287 378	5 139 326

NOTE 8 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Actions cotées	7 433 501	2 197 184
- Certificats de dépôts	5 000 000	3 000 000
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Titres SICAV	1 655 552	-
Total brut	14 089 053	5 697 184
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(87 084)
Total net	14 089 053	5 610 100

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	pourcentage de détention
Délice Holding	300 000	5,000	8,171	2 451 377	12,788	0,273%
CITY CARS	66 070	1,000	14,960	988 388	19,620	0,367%
AIR LIQUIDE	26 636	25,000	149,938	3 993 736	150,370	1,627%

Total	7 433 501
-------	-----------

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	10 127	163,479	1 655 552

Total	1 655 552
-------	-----------

NOTE 9 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Titres immobilisés	11 356 290	11 406 290
Montant brut	11 356 290	11 406 290
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(365 632)	(342 901)
Total	10 990 658	11 063 389

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	100,000	102,889	11 112	-	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2023
- FCPR Relance +	1,82%	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	100,000	100,000	1 000 000	-	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	100,000	101,325	6 000 032	(41 250)	2019-2023-2024
- Société immobilière ECHARIFA (*)	19,00%	100,000	100,000	3 325 146	(324 382)	2010-2012
<u>Total</u>				<u>11 356 290</u>	<u>(365 632)</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	478 190	485 476	-	-	-	963 666	287 495	47 034	-	-	-	334 529	-	629 137
Total écart d'acquisition	478 190	485 476	-	-	-	963 666	287 495	47 034	-	-	-	334 529	-	629 137
Logiciels	767 379	8 212	89 175	-	-	864 766	691 676	73 217	-	-	-	764 893	-	99 874
Logiciels en cours	68 868	43 354	(32 175)	-	-	80 047	-	-	-	-	-	-	36 693	43 354
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	793 040	-	(57 000)	-	-	736 040	-	-	-	-	-	-	-	736 040
Total des immobilisations incorporelles	1 629 287	51 566	-	-	-	1 680 853	691 676	73 217	-	-	-	764 893	36 693	879 268
Terrain	14 180 751	23 832	-	-	-	14 204 583	-	-	-	-	-	-	-	14 204 583
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	47 317 953	150 306	-	-	-	47 468 259	22 923 251	2 298 005	2 931	-	-	25 224 188	-	22 244 071
Matériel de transport	25 009 891	1 297 125	-	(2 109 225)	-	24 197 791	9 051 907	2 683 944	-	(1 481 488)	-	10 254 363	-	13 943 428
Equipements de bureau	1 498 778	20 053	-	(740)	(2 155)	1 515 935	1 017 559	78 504	-	(542)	(2 155)	1 093 365	-	422 570
Matériel informatique	999 766	1 16 356	-	-	(2 728)	1 113 394	894 250	84 588	-	(2 728)	-	976 110	-	137 284
Installations générales	4 722 196	1 110 082	-	-	-	4 832 277	2 344 632	400 063	(2 931)	-	-	2 741 764	-	2 090 513
Autres matériels	286 605	2 766	-	-	-	289 371	246 143	9 165	-	-	-	255 308	-	34 062
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	27 086 425	13 725 391	-	(6 045 655)	-	34 766 161	7 024 678	5 364 348	-	(3 564 953)	-	8 824 074	-	25 942 088
Immobilisations en cours	5 353 191	4 106 113	-	-	-	9 459 303	-	-	-	-	-	-	-	9 459 303
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	3 419 337	7 253 885	-	-	-	10 673 222	-	-	-	-	-	-	-	10 673 222
Immeubles hors exploitation (*)	-	5 705 243	-	-	-	5 705 243	-	-	-	-	-	-	-	5 705 243
Total des immobilisations corporelles	130 124 893	32 511 152	-	(8 155 621)	(4 883)	154 475 540	43 502 421	10 918 617	-	(5 046 983)	(4 883)	49 369 172	250 000	104 856 368
TOTAUX	132 232 370	33 048 194	-	(8 155 621)	(4 883)	157 120 059	44 481 592	11 038 868	-	(5 046 983)	(4 883)	50 468 593	286 693	106 364 773

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles et terrains hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Charges reportées	2 173 280	1 879 996
- Dépôts et cautionnements versés	144 927	136 927
- Fournisseurs, avances et acomptes	143 467	105 267
- Prêts au personnel	2 432 651	2 389 541
- Personnel, avances et acomptes	161 567	120 125
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	389 807	363 006
- Etat, crédit de TVA	2 258 197	2 120 581
- Etat, compte d'attente TVA	1 074 108	1 692 909
- Produits à recevoir des tiers	533 120	581 723
- Débiteurs divers	306 948	155 294
- Compte d'attente	67 594	40 861
- Charges constatées d'avances	426 854	907 622
- Prestataires de services débiteurs	63 783	-
- Stocks de pièces de rechanges	211 870	208 435
<u>Total brut</u>	<u>10 388 172</u>	<u>10 702 287</u>
A déduire :		
- Provisions	(237 650)	(266 426)
<u>Montant net</u>	<u>10 150 522</u>	<u>10 435 861</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques, découverts	196 447	361 867
<u>Total</u>	<u>196 447</u>	<u>361 867</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes reçus des clients de leasing	6 672 754	10 605 178
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	123 012	41 312
- Dépôts et cautionnements reçus	-	6 000
<u>Total</u>	<u>6 795 766</u>	<u>10 652 490</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques locales	350 982 162	260 728 644
- Banques étrangères	47 625 812	58 823 991
- Emprunts obligataires	150 662 000	169 820 000
- Certificats de dépôts	2 500 000	3 500 000
- Dettes de Leasing	25 665 819	20 746 807
<u>Total emprunts</u>	<u>577 435 794</u>	<u>513 619 441</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 641 758	1 870 162
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	630 894	795 281
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 416 154	11 461 137
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(28 380)	(45 255)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 660 426</u>	<u>14 081 325</u>
<u>Total</u>	<u>590 096 220</u>	<u>527 700 766</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
HL 2017/3	40 000 000	5 706 000	-	(5 706 000)	-	-	-
HL 2018 SUB	20 000 000	1 390 000	-	(1 390 000)	-	-	-
HL 2018/2	30 000 000	3 924 000	-	(1 962 000)	1 962 000	-	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2020/2	40 000 000	8 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-
HL 2020/3	30 000 000	12 000 000	-	(6 000 000)	6 000 000	-	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	7 200 000	-	(3 000 000)	4 200 000	1 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	23 300 000	-	(6 000 000)	17 300 000	11 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	6 300 000	-	(2 100 000)	4 200 000	2 100 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	32 000 000	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2024/01	40 000 000	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2025/1	40 000 000	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>		<u>169 820 000</u>	<u>40 000 000</u>	<u>(59 158 000)</u>	<u>150 662 000</u>	<u>101 600 000</u>	<u>49 062 000</u>
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>							
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	3 999 999	-	(1 333 333)	2 666 666	1 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	3 111 112	-	(888 889)	2 222 223	1 333 334	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	428 572	-	(428 572)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	35 510 653	-	(5 918 442)	29 592 211	23 673 769	5 918 442
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	15 773 654	-	(2 628 942)	13 144 712	10 515 769	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>		<u>58 823 991</u>	<u>-</u>	<u>(11 198 179)</u>	<u>47 625 812</u>	<u>36 856 206</u>	<u>10 769 606</u>
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>							
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	418 188	-	(418 188)	-	-	-
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	422 263	-	(422 263)	-	-	-
BT 3MDT (2018)	1 416 665	749 998	-	(333 334)	416 665	83 331	333 334
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	250 000	-	(250 000)	-	-	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	1 078 705	-	(1 078 705)	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	139 500	-	(139 500)	-	-	-
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	390 000	-	(390 000)	-	-	-
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	57 000	-	(57 000)	-	-	-
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	135 000	-	(135 000)	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	197 368	-	(197 368)	-	-	-
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	118 421	-	(118 421)	-	-	-
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	513 789	-	(513 789)	-	-	-
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	4 583 946	-	(2 182 118)	2 401 829	-	2 401 829
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	10 000 000	-	(5 000 000)	5 000 000	-	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	41 000 000	110 200 000	(101 200 000)	50 000 000	-	50 000 000
ABC	11 000 000	11 000 000	11 000 000	(22 000 000)	-	-	-
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	800 000	-	(400 000)	400 000	-	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	2 795 075	-	(1 039 200)	1 755 875	613 263	1 142 612
STB 5MDT (2022)	5 000 000	2 500 000	-	(1 000 000)	1 500 000	500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	508 475	-	(203 390)	305 085	101 695	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	10 138 852	-	(2 760 879)	7 377 973	4 318 193	3 059 780
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000	561 658	-	(208 476)	353 182	123 484	229 697
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000	586 625	-	(216 997)	369 628	129 505	240 122
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000	612 351	-	(226 083)	386 268	135 487	250 781
Crédit BH NIDA	5 780 000	963 300	-	(642 227)	321 073	-	321 073
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	855 558	-	(244 444)	611 114	366 670	244 444
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	5 250 000	-	(1 500 000)	3 750 000	2 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	3 250 000	-	(750 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	7 427 970	-	(3 685 426)	3 742 544	-	3 742 544
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	6 741 572	-	(1 963 884)	4 777 688	2 607 944	2 169 744
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	7 263 605	-	(6 169 816)	1 093 789	-	1 093 789
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	8 393 626	-	(1 766 253)	6 627 373	4 655 936	1 971 437
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	8 374 599	-	(1 760 968)	6 613 631	4 648 093	1 965 538
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000	1 199 329	-	(272 728)	926 601	621 852	304 749
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	13 500 000	-	(3 000 000)	10 500 000	7 500 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	8 833 333	-	(2 000 000)	6 833 333	4 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	9 000 000	-	(2 000 000)	7 000 000	5 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	4 148 908	-	(1 588 141)	2 560 767	793 758	1 767 009
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	5 221 913	-	(2 260 680)	2 961 232	445 938	2 515 294
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	9 207 649	-	(1 735 748)	7 471 900	5 544 668	1 927 233
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	9 745 607	-	(1 625 343)	8 120 264	6 311 504	1 808 759
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	5 000 000	-	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	9 628 884	-	(1 637 178)	7 991 706	6 167 081	1 824 625
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	9 872 886	-	(1 678 665)	8 194 221	6 323 359	1 870 862
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	6 000 000	-	(1 031 756)	4 968 244	3 802 545	1 165 699
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	6 000 000	-	(1 043 477)	4 956 523	3 793 574	1 162 949
BIAT 8MDT 2024	8 000 000	8 000 000	-	(1 383 489)	6 616 511	5 064 079	1 552 432
BIAT 0,5MDT (2024) Amilcar LLD	500 000	472 692	-	(110 493)	362 199	238 746	123 453
BIAT 1 MDT (2024) Amilcar LLD	1 000 000	1 000 000	-	(231 406)	768 594	515 788	252 806
AMENBANK 0,82 MDT (2024) Amilcar LLD	820 000	820 000	2 180 000	(394 151)	2 605 849	2 175 866	429 983

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000	-	8 000 000	(800 000)	7 200 000	5 600 000	1 600 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000	-	8 000 000	(2 178 327)	5 821 673	3 188 704	2 632 968
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000	-	30 000 000	(6 662 799)	23 337 201	13 622 590	9 714 611
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000	-	10 000 000	(1 500 000)	8 500 000	6 500 000	2 000 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 421 053	1 052 632
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000	-	10 000 000	(2 732 532)	7 267 468	3 975 955	3 291 513
BTK 10 MDT (2025)	10 000 000	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
BIAT 10MDT (2025-1)	10 000 000	-	10 000 000	(983 607)	9 016 393	7 049 180	1 967 213
BIAT 10MDT (2025-2)	10 000 000	-	10 000 000	(357 143)	9 642 857	7 500 000	2 142 857
BIAT 5MDT (2025-1)	5 000 000	-	5 000 000	(178 571)	4 821 429	3 750 000	1 071 429
BIAT 5MDT (2025-2)	5 000 000	-	5 000 000	(92 593)	4 907 407	3 796 296	1 111 111
BIAT 2,5MDT (2025-1)	2 500 000	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000	535 714
BIAT 2,5MDT (2025-2)	2 500 000	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000	535 714
BIAT 2MDT (2025-1)	2 000 000	-	2 000 000	(71 429)	1 928 571	1 500 000	428 571
BIAT 2MDT (2025-2)	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	1 547 170	452 830
AMENBANK 10 MDT (2025)	10 000 000	-	10 000 000	(666 667)	9 333 333	7 333 333	2 000 000
AMENBANK 6 MDT (2025)	6 000 000	-	6 000 000	(200 000)	5 800 000	4 600 000	1 200 000
AMENBANK 3 MDT (2025-1)	3 000 000	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000	600 000
AMENBANK 3 MDT (2025-2)	3 000 000	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000	600 000
BT 5MDT (2025-1)	5 000 000	-	5 000 000	(254 292)	4 745 708	3 728 540	1 017 168
BT 5MDT (2025-2)	5 000 000	-	5 000 000	(254 238)	4 745 762	3 728 810	1 016 952
BT 5MDT (2025-3)	5 000 000	-	5 000 000	(172 414)	4 827 586	3 793 102	1 034 484
QNB 20 MDT (2025)	20 000 000	-	20 000 000	(1 000 000)	19 000 000	15 000 000	4 000 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>		260 728 644	300 380 000	(210 126 482)	350 982 162	204 000 428	146 981 735
<u>Autres emprunts</u>							
Certificats de Leasing	-	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-
Certificats de dépôt	2 500 000	3 500 000	70 500 000	(71 500 000)	2 500 000	-	2 500 000
Emprunt leasing		20 746 807	13 725 391	(8 806 378)	25 665 819	14 377 159	11 288 660
<u>Total des autres emprunts</u>		24 246 807	90 225 391	(86 306 378)	28 165 819	14 377 159	13 788 660
<u>Total général</u>		513 619 441	430 605 391	(366 789 039)	577 435 794	356 833 793	220 602 001

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 528 730	1 837 722
- Effets à payer	-	420 000
- Factures non parvenues	1 541	231
<u>Sous total</u>	<u>1 530 271</u>	<u>2 257 954</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	527 803	1 309 047
- Fournisseurs, retenue de garantie	778 710	471 922
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>1 309 164</u>	<u>1 783 620</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 158 426	3 886 065
- Effets à payer	44 332 186	78 605 615
<u>Sous total</u>	<u>45 490 612</u>	<u>82 491 680</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>48 330 047</u>	<u>86 533 254</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Personnel, rémunérations dues	950	1 050
- Personnel, provisions pour congés payés	569 447	497 442
- Personnel, autres charges à payer	1 000 000	1 100 000
- Etat, retenues sur salaires	290 093	272 020
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	351 321	496 365
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	9 111	3 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 075	-
- Etat, contribution conjoncturelle	-	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité	673 785	714 136
- Etat, autre contribution	487 494	-
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider	100 898	696 578
- Etat, autres impôts et taxes à payer	304 299	257 199
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 117	13 559
- Etat, TVA à payer	3 093 293	1 134 576
- CNSS	759 618	660 179
- CAVIS	98 913	102 987
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	118 009	106 531
- Actionnaires, dividendes à payer	5 348	4 358
- Crédoeurs divers	477 674	237 983
- Prestataires Assurances	-	37 843
- Diverses Charges à payer	971 290	737 213
- Produits constatés d'avance	2 789 727	2 667 171
- Provisions pour risques et charges	2 510 350	1 400 046
<u>Total</u>	<u>14 631 814</u>	<u>11 684 725</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD			
- Dans le capital		42 000	10 500
- Dans les réserves		48 190	45 903
- Dans le résultat	(A)	13 524	12 787
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA			
- Dans le capital		12 496 141	10 753 725
- Dans les réserves		7 053 776	5 094 578
- Dans le résultat	(A)	1 628 949	1 484 422
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de HL SICAR			
- Dans le capital		10 600	-
- Dans les réserves		-	-
- Dans le résultat	(A)	346	-
		<u>21 293 526</u>	<u>17 401 915</u>
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires		<u>1 642 819</u>	<u>1 497 209</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		14 387 979	10 887 979
- Réserve pour fonds social		169 823	64 972
- Complément d'apport		12 810	12 810
- Résultats reportés		19 677 959	15 798 625
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>94 748 571</u>	<u>87 264 387</u>
Résultat net des sociétés intégrés		13 149 888	14 135 653
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 642 819)	(1 497 209)
<u>Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>11 507 069</u>	<u>12 638 444</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>106 255 640</u>	<u>99 902 831</u>
Nombre d'actions (2)		11 000 000	10 967 934
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,046	1,152

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025, à 55.000.000 DT composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fonds social	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000		200 000			6 514 576	(10 203 493)	-
Affectations des résultats des filiales				82 255				2 779 338	(2 861 593)	-
Subventions reçues								(4 835)		(4 835)
Amortissement des subventions								(9 111)		(9 111)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(4 400 000)		(4 400 000)
Sortie du périmètre de société mise en équivalence				(1 125 146)				1 125 146		-
Encaissement de dividendes sur actions propres								29 901		29 901
Prélèvement sur fonds social					(178 408)					(178 408)
Cession d'actions propres						404 891	2 279			407 169
Résultat de l'exercice 2024									12 638 444	12 638 444
Solde au 31 décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	-	64 972	-	12 810	15 798 625	12 638 444	99 902 831
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2025			3 500 000		300 000			6 064 928	(9 864 928)	-
Affectations des résultats des filiales								2 773 516	(2 773 516)	-
Amortissement des subventions								(9 111)		(9 111)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								(4 950 000)		(4 950 000)
Prélèvement sur fonds social					(195 149)					(195 149)
Résultat de l'exercice 2025									11 507 069	11 507 069
Solde au 31 décembre 2025	55 000 000	5 500 000	14 387 979	-	169 823	-	12 810	19 677 959	11 507 069	106 255 640

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts de leasing	89 486 584	80 220 602
- Intérêts de retard	1 731 551	1 892 860
- Prélouer	115 045	74 713
- Frais de dossier	526 691	545 843
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	442 033	420 308
- Frais de rejet	704 278	671 603
<u>Total des produits</u>	<u>93 006 181</u>	<u>83 825 929</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	865 325	932 475
Intérêts de retard antérieurs	35 762	70 589
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 334 052)	(1 955 288)
Intérêts de retard	(31 607)	(39 964)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 464 572)</u>	<u>(992 188)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>91 541 609</u>	<u>82 833 740</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Location longue durée	15 305 123	13 286 802
- Location courte durée	60 890	-
- Plus values de cession du matériel de transport	2 367 418	1 948 235
- Moins values de cession du matériel de transport	(68 293)	-
- Remboursement des assurances sur les épaves	80 400	12 500
<u>Total</u>	<u>17 745 538</u>	<u>15 247 537</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnelle s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Revenu de loyer	5 313 127	5 138 774
- Revenu de charges de service	1 210 053	1 174 915
- Revenu autres services	1 130 256	988 197
- Revenu Facilities	743 372	631 413
<u>Total</u>	<u>8 396 807</u>	<u>7 933 299</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	16 724 701	17 384 737
- Intérêts des crédits des banques locales	31 758 817	23 597 394
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 716 147	4 424 715
- Intérêts des crédits de leasing	2 508 191	1 727 812
- Intérêts des autres opérations de financement	280 252	487 908
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	929 550	811 913
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>55 917 657</u>	<u>48 434 479</u>
- Intérêts des comptes courants	10 373	27 764
- Autres charges financières	(246)	(1 743)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>10 127</u>	<u>26 021</u>
<u>Total général</u>	<u>55 927 784</u>	<u>48 460 500</u>

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	7 668 651	6 818 475
- Achats de pièces de rechange	931 280	805 143
- Primes d'assurances	1 754 372	1 371 134
- Remboursement assurances	(1 024 951)	(1 324 818)
- Entretiens	1 386 530	1 488 299
- Vignettes	215 448	190 067
<u>Total</u>	<u>10 931 329</u>	<u>9 348 299</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnelle s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Nettoyage Batiment	66 582	66 652
- Service Sécurité	90 822	221 538
- Maintenance Batiment	292 808	210 520
- Steg Espace Commun	77 752	79 076
- Travaux et services à la demande	355 236	303 166
<u>Total</u>	<u>883 200</u>	<u>880 952</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes	254 335	81 362
- Plus values sur cession des actions	17 884	186 652
- Plus values sur cession des titres SICAV	6 167	4 523
- Revenus des comptes créditeurs	327 590	315 187
- Revenus des certificats de dépôt	172 098	465 801
- Moins values sur cession des titres SICAV	(78)	(1 194)
- Moins values sur cession des titres cotés	(95 958)	(24 029)
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 436	-
<u>Total</u>	<u>692 654</u>	<u>1 028 303</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits locatifs	-	42 587
- Commissions d'assurance	117 362	42 128
- Récupération dégats et produits des prolongations	178 078	380 267
- Quote part subvention d'investissement	19 811	19 811
<u>Total</u>	<u>315 251</u>	<u>484 793</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Salaires et complément de salaires	12 931 081	12 356 388
- Cotisations de sécurité sociales	2 321 045	2 099 747
- Autres charges sociales	752 173	702 908
<u>Total</u>	<u>16 004 298</u>	<u>15 159 043</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	73 217	56 930
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 249 966	3 274 362
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	47 034	14 669
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	57 104	19 742
<u>Total</u>	<u>3 427 321</u>	<u>3 365 702</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Achat de matières et fournitures	1 055 461	1 171 739
<u>Total des achats</u>	<u>1 055 461</u>	<u>1 171 739</u>
- Locations	208 420	71 885
- Entretien et réparations	216 888	161 816
- Primes d'assurances	491 144	454 057
- Etudes, recherches et services extérieurs	9 566	14 744
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>926 018</u>	<u>702 502</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	526 372	537 028
- Publicités, publications, relations publiques	690 368	506 047
- Déplacements, missions et réceptions	297 564	275 829
- Frais postaux et de télécommunications	334 963	338 425
- Services bancaires et assimilés	306 450	277 741
- Autres	925 773	951 254
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 081 489</u>	<u>2 886 323</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	160 000
- Rémunération du comité d'audit	37 500	25 000
- Rémunération du comité de risques	37 500	25 000
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	190 000	148 750
<u>Total des charges diverses</u>	<u>447 500</u>	<u>381 250</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	386 491	364 289
- T.C.L	280 219	251 853
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 111	77 461
- Autres impôts et taxes	36 926	26 388
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>770 747</u>	<u>719 991</u>
- Transfert de charges	(10 512)	(10 983)
<u>Total général</u>	<u>6 270 703</u>	<u>5 850 823</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 094 435)	(5 543 748)
- Dotation aux provisions additionnelles	179 727	220
- Créances abandonnées	216 535	32 479
- Créances radiées	4 272 461	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 919 228)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(338 851)	-
- Encaissement sur créances radiées	(194 814)	(227 413)
<u>Total</u>	<u>3 893 350</u>	<u>1 804 703</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	-	342 901
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	1 133 670	560 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	54 049
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres clients	85 963	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(23 366)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(120)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(121 883)
- Reprise sur provision des titres de participations	(18 519)	-
<u>Total</u>	<u>1 131 914</u>	<u>876 317</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	78	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	-	464
- Pénalités	3 441	8 083
- Autres	2 455	387
<u>Total</u>	<u>5 974</u>	<u>8 934</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	201 000	115 742
- Apurement de comptes	2 757	2 473
- Autres	12 572	76 505
<u>Total</u>	<u>216 329</u>	<u>194 719</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	52 812 839	44 785 543
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(53 863 857)	(52 812 839)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	315 060	296 008
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(1 626 236)	(315 060)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 13	(41 312)	(90 565)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	123 012	41 312
- Autres Clients en début de période	+ Note 7	5 398 370	4 419 288
- Autres Clients en fin de période	- Note 7	(4 661 161)	(5 398 370)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(10 605 178)	(6 869 304)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 672 754	10 605 178
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	458 695	622 318
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(454 246)	(458 695)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	-	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 027 194)	(3 661 552)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 206 798	3 027 194
- TVA collectée		81 896 186	75 811 283
- TVA collectée sur avances et acomptes		618 802	(608 290)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	407 093 192	376 513 704
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	15 366 013	13 286 802
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	8 396 807	7 933 299
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	3 834 848	4 090 120
- Créances radiées	- Note 30	(4 272 461)	-
- Créances abandonnées	- Note 30	(216 535)	(32 479)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	939 935	-
- Encaissement sur créances radiées		194 814	227 413
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(1 872 487)	(1 192 628)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	1 069 591	366 697
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	18 475 481	13 918 648
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>526 226 530</u>	<u>484 505 025</u>

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	82 491 680	68 825 357
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(45 490 612)	(82 491 680)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	359 095 272	375 951 266
- TVA sur Investissements	+	58 820 392	63 760 686
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(5 075)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>454 911 656</u>	<u>426 045 629</u>

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(120 125)	(105 394)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	161 567	120 125
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(105 267)	(111 708)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	143 467	105 267
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(136 927)	(119 482)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	144 927	136 927
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	2 257 954	1 905 750
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 530 271)	(2 257 954)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 11	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 11	63 783	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 050	1 448
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(950)	(1 050)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	497 442	422 445
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(569 447)	(497 442)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	1 100 000	1 050 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 000 000)	(1 100 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	272 020	260 863
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(290 093)	(272 020)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	496 365	383 722
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(351 321)	(496 365)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	660 179	626 131
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(759 618)	(660 179)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	102 987	98 403
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(98 913)	(102 987)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	106 531	84 203
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(118 009)	(106 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	737 213	788 456
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(971 290)	(737 213)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	994 560	1 068 594
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(951 451)	(732 764)
- TVA, payée sur biens et services	+	5 270 336	1 686 332
- Charges de personnel	+ Note 27	16 004 298	15 159 043
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	10 416 582	9 261 599
- Impôts et taxes	- Note 29	(770 747)	(719 991)
- Charges à répartir	+ Note 11	69 768	138 165
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>31 656 831</u>	<u>25 138 230</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	1 210 170	1 037 558
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(45 255)	(57 156)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	28 380	45 255
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	3 700	20 972
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(9 111)	(3 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 461 137	11 499 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(10 416 154)	(11 461 137)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 665 443	3 090 615
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 272 651)	(2 665 443)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	55 927 784	48 460 500
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(929 550)	(811 913)
		<u>57 623 893</u>	<u>49 155 108</u>

Intérêts payés

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	696 578	3 214 326
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(100 898)	(696 578)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	543 789	617 057
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	(543 789)
- Etat, autre contribution en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, autre contribution en fin de période	- Note 16	(487 494)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	714 136	768 528
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(673 785)	(714 136)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(363 006)	(362 634)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	389 807	363 006
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	257 199	613 679
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(304 299)	(257 199)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	13 559	11 007
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(15 117)	(13 559)
- TVA payée		15 984 357	11 248 141
- Impôts et taxes	+ Note 29	770 747	719 991
- Autre contribution		487 494	-
- Contribution Conjoncturelle		-	543 789
- Contribution sociale de solidarité		673 785	714 136
- Impôts sur les bénéfices		6 121 148	6 573 540
		<u>24 708 000</u>	<u>22 799 305</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	51 566	131 148
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	13 080 518	9 673 179
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	1 783 620	88 158
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(1 309 164)	(1 783 620)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>13 606 540</u>	<u>8 108 865</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 108 638	3 439 637
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	-	464
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	-	(464)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(68 371)	-
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	80 400	12 500
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 568 418	2 063 977
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 689 085</u>	<u>5 516 114</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	50 000	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 25	9 181	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>59 181</u>	<u>-</u>

NOTE 42 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes	+ Note 18	4 950 000	4 400 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	-	(29 901)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	4 358	2 604
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(5 348)	(4 358)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	195 148	178 408
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 144 158</u>	<u>4 546 754</u>

NOTE 43 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018, ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Un avis de redressement lui a été notifié en novembre 2024, réclamant un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT, dont 1.356.631 DT de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 633.094 DT.

La société a formulé, dans les délais, une opposition aux résultats de cette vérification. Toutefois, l'administration fiscale n'a pas retenu les observations et arguments présentés. La société a reformulé son opposition en avril 2025 et a saisi la commission de conciliation pour l'examen du dossier.

Afin de bénéficier de la remise des pénalités prévues par les dispositions de l'article 69 de la Loi de Finances pour l'année 2026, Hannibal Lease a renoncé à la procédure de conciliation.

En date du 16 mars 2026, la société a fait l'objet d'un arrêté de Taxation d'Office et a souscrit un calendrier de paiement du principal soit 1.356.631 DT et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

À la date d'arrêté des états financiers, Hannibal Lease a constitué les provisions nécessaires couvrant les risques liés à ce redressement.

NOTE 44 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives aux dites informations, le Groupe Hannibal Lease présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels le groupe est exposé, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et le groupe prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et prend en compte les critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

Le Responsable RSE coordonne les parties prenantes internes, assure le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG

Hannibal Lease exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers :

- les actifs financés (véhicules, équipements) ;
- les secteurs d'activité de sa clientèle ;
- la performance environnementale et sociale des biens financés sur leur cycle de vie ;
- la localisation des actifs et des clients, exposant à des risques physiques tels que inondations, vagues de chaleur et événements climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques ;
- catégoriser les projets selon leur niveau de risque environnemental et social ;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs ;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental des activités internes ;
- renforcer la transparence et la qualité du reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance du Groupe Hannibal Lease. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, le Groupe Hannibal Lease ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

A l'état actuel des choses, Le Groupe Hannibal Lease ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

La société prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

NOTE 45 : Etat de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité

	2025					2024					
	Location Financement	Location longue durée	location opérationnelle	SICAR	Autres*	Total	Location Financement	Location longue durée	location opérationnelle	Autres*	Total
Intérêts et produits assimilés de leasing	91 541 609					91 541 609	82 833 740				82 833 740
Revenus des opérations de location longue durée		17 745 538				17 745 538	15 247 537				15 247 537
Revenus des opérations de location opérationnel			8 396 807			8 396 807		7 933 299			7 933 299
Intérêts et charges assimilés	- 52 558 051	- 3 251 160	- 118 573			- 55 927 784	- 46 019 027	- 2 237 278	- 204 195		- 48 460 500
Coût des opérations de location longue durée		- 10 931 329				- 10 931 329	- 9 348 299				- 9 348 299
Coût des opérations de location opérationnelle			- 883 200			- 883 200		- 880 952			- 880 952
Produits des placements	690 132	1 121	-	1 399		692 653	853 861	125	174 317		1 028 303
Autres produits d'exploitation	117 362	178 078	19 811			315 251	84 716	380 267	19 811		484 793
Charges de personnel	- 13 796 196	- 925 145	- 1 282 958			- 16 004 298	- 13 125 245	- 816 425	- 1 217 373		- 15 159 043
Dotations aux amortissements	- 1 400 915	- 55 690	- 1 923 682		- 47 034	- 3 427 321	- 1 385 848	- 56 020	- 1 909 164	- 14 669	- 3 365 701
Autres charges d'exploitation	- 4 985 268	- 567 610	- 700 001	- 17 822		- 6 270 702	- 4 455 863	- 588 709	- 806 251		- 5 850 823
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	- 3 893 350					- 3 893 350	- 1 804 703				- 1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	- 1 069 317	- 62 597	-			- 1 131 914	- 813 882	- 62 435	-		- 876 317
Autres pertes ordinaires	- 1 097	- 4 877	-			- 5 974	- 2 616	- 6 318	-		- 8 934
Autres gains ordinaires	213 289	2 757	283			216 329	85 072	2 473	107 174		194 719
Impôts sur les bénéfices	- 4 874 937	- 416 263	- 812 015	- 17 933		- 6 121 148	- 5 437 893	- 401 550	- 734 097		- 6 573 540
Contribution sociale de solidarité	- 487 494	- 62 439	- 121 802	- 2 049		- 673 785	- 543 789	- 60 232	- 110 115		- 714 136
Autre contribution	- 487 494					- 487 494					-
Contribution conjoncturelle	-					-	- 543 789				- 543 789
Part provenant aux intérêts minoritaires	-	- 13 524	- 1 628 949	- 346		- 1 642 819	-	- 12 787	- 1 484 422		- 1 497 209
Total	9 008 273	1 636 861	945 721	- 36 751	- 47 034	11 507 069	9 724 735	2 040 348	888 031	- 14 669	12 638 444

NOTE 46 : Indicateurs d'activités consolidés

INDICATEURS D'ACTIVITE GROUPE HANNIBAL LEASE 2025 ET 2024

(en milliers de dinars)

INDICATEURS	Location Financement		Location Longue durée		Location opérationnelle	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Montant des Mises en Force	366 025	370 396				
Encours Financiers	625 301	603 592				
Revenus Bruts de Leasing	402 151	384 555				
Revenus Nets de Leasing	92 016	83 707				
Produits Nets de Leasing	39 546	38 335				
Revenues des opérations de location longue durée			17 746	15 248		
Revenues des opérations de location opérationnelle					8 397	7 933
Total Charges d'exploitation	20 615	19 394	12 545	10 847	4 794	4 821
Ressources d'emprunts	547 165	488 501	28 177	26 474	995	1 824
Trésorerie Nette	14 104	20 886	843	142	1 014	741

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing+Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

NOTE 47 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026, font apparaître un total du bilan de 787.599.459 DT, un bénéfice net de 11.507.069 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 10.761.276 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à

distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances s'élèvent à 680.892 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.408 KDT et les agios réservés ont atteint 5.725 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer

l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 3 Avril 2026

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA